

Les droits
de chacun

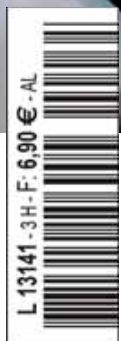
Les étapes
du partage

Fiscalité
et succession

GUIDE DE L'HÉRITAGE



MAI 2015



ASSURANCE-VIE

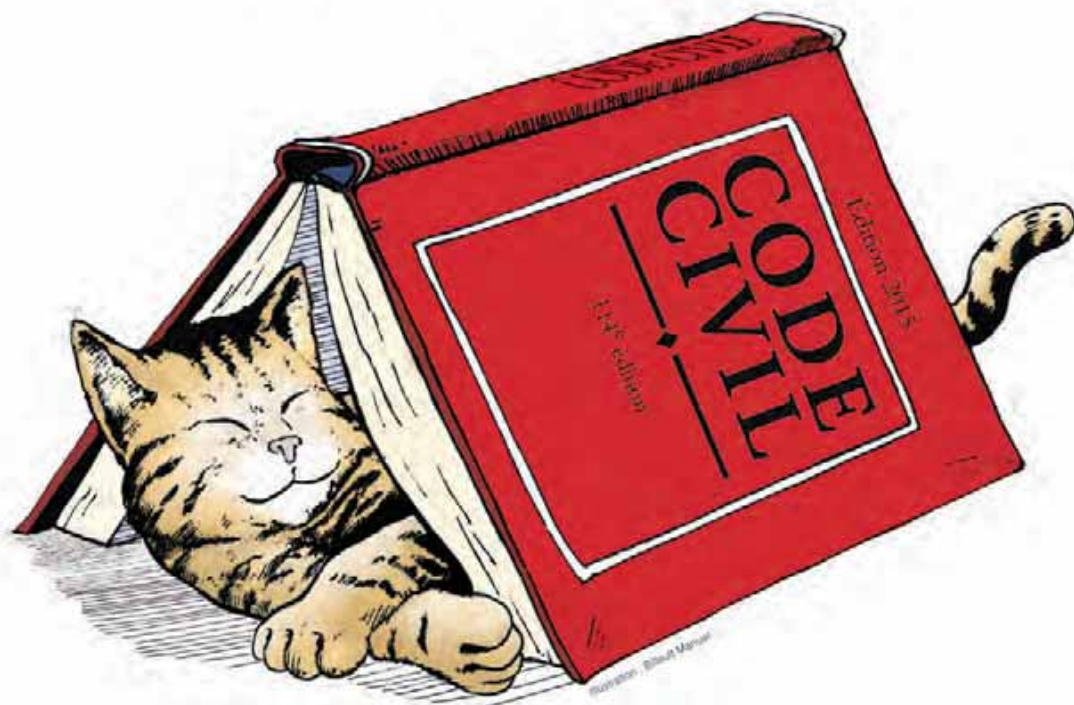
Garantir la transmission
des capitaux décès

FAMILLE RECOMPOSÉE

Protégez votre conjoint
et vos enfants

ENFIN !

LES ANIMAUX SONT RECONNUS COMME DES ÊTRES SENSIBLES DANS LE CODE CIVIL



L'évolution du statut juridique des animaux est au cœur des préoccupations de la Fondation 30 Millions d'Amis qui se bat pour faire progresser leurs droits et insiste sur les devoirs de l'homme à leur égard.

Après avoir mobilisé la société dans son ensemble et grâce au travail accompli aux côtés d'experts juridiques et des décideurs politiques, la Fondation 30 Millions d'Amis a obtenu que l'animal soit enfin considéré dans le Code civil comme un « être vivant doué de sensibilité » (nouvel art. 515-14) et non plus comme un « bien meuble » (art. 528).

C'est un tournant historique qui met fin à plus de 200 ans d'une vision archaïque de l'animal dans le Code civil. En faisant prévaloir leur valeur intrinsèque, leur capacité à éprouver du plaisir, de la peine, de l'anxiété ou encore de la souffrance, sur leur valeur marchande et patrimoniale, cette réforme est une avancée décisive qui doit permettre l'élaboration de règles particulières prenant progressivement en compte la sensibilité propre des animaux.

Aux 24 intellectuels qui ont soutenu notre manifeste, aux 770 000 signataires de la pétition, et aux élus qui ont défendu cette réforme, nous adressons un grand MERCI !

FONDATION
30
MILLIONS
D'AMIS
RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

30millionsdamis.fr

Éditorial

DE PIERRE LEMÉE, rédacteur en chef

Héritage, l'avoir et l'être...



Lors du décès d'un proche se pose la question de la transmission du patrimoine. Mais ce n'est qu'un aspect des conséquences de la mort. Dans l'héritage, il y a aussi l'humain. Si le rôle du notaire est d'abord d'assurer le transfert des biens, il ne peut le faire sans tenir compte de la personne même du défunt, de son conjoint et de ses héritiers. Le mot héritage recouvre ainsi ces deux aspects de l'avoir et de l'être.

Notre magazine vous explique les règles de la transmission du patrimoine, à travers l'expérience notariale. Un domaine où la notion de notaire de famille reste prédominante. Confident des secrets, il conseille chacun en fonction de la structure de sa famille et de son patrimoine. À chaque étape de la vie, par exemple dès l'achat d'un logement par deux jeunes concubins, il attire leur attention sur les conséquences d'un décès prématuré, tant sur le plan civil que fiscal.

Plus tard, il propose des solutions de transmission dans le respect de la volonté des parties et au meilleur coût. Finalement, le notaire parle de la mort à son client, à des moments heureusement non dramatiques. Le sur-mesure est de rigueur parce que chaque cas est particulier : famille recomposée, handicap, adoption, mésentente, etc.

Si ce numéro de *Conseils des notaires Hors Série* se veut exhaustif, il ne remplace pas le conseil personnalisé de votre notaire pour organiser la transmission future de votre patrimoine. ♦

Depuis 50 ans au service du notariat

LSN • Assurances 
Groupe Burrus

Assureur conseil

www.lsn groupe.com

LSN ASSURANCES : Société de conseils et de courtage d'assurance. SAS au Capital de 3 978 810.90 euros. Siret 388 123 069 00014. Code NAF 6622Z. N° ORIAS : 07 000 473. Siège social : 81 rue Taitbout, 75431 Paris Cedex 09. Sous le contrôle de l'ACPR - Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au code des assurances.

Fondateur: Jacques Bernard

Directeur de la publication

Jean-Pierre Adéjès

Rédacteur en chef

Pierre Lemée

Rédactrices en chef adjointes

Florence Ganivet

Barbara Bénichou

Consultante éditoriale,

direction artistique

Marie-Annick Gouguenheim

Rédaction

Ariane Boone

Ont collaboré à ce numéro

Stéphane Berre, Nathalie

Cheysson-Kaplan, Thierry

Deschanel, Marjorie Devisme,

Peter Elmel, Bruno Jeannet,

Rosine Maiolo, Ingrid Renaud,

Magalie Sennane, Lucie Trinquet,

Alex Untersinger.

Avec la participation de Cridon
(Centres de recherche, d'information
et de documentation notariales).

Conseillers de la rédaction

Jean-François Pillebout,

Olivier Goussard

Comité éditorial

Bertrand Basseville,

Éric Chaton, Ghislain Declercq,

Michel Giray, Jean-Pierre Kaplan,

Frédéric Petit, Sylviane Plantelin,

Thierry Thomas.

Manager publicité

Marie-Laure Clavel

06 33 75 47 06

marie-laure.clavel.groupeadsn

@notaires.fr

Rédaction, administration

44 rue du Général Foy 75008 Paris

Tél. : 01 40 82 00 36

conseils@notaires.fr

Prix unitaire : 6,90 €

Réalisation et maquette

A CONSEIL/Michèle Guérineau

Couverture : © DIXDIX

Crédits photos : Istock by

GettyImages

Imprimeries SIEP

ZA les Marchais,

77590 Bois-le-Roi

Semestriel édité par Publi.net

SASU au capital de 837000 €

Siège social:

Les Logissons 13770 Venelles

Commission paritaire

0215T86077

ISSN: 0296-8835

Dépôt légal: 10 juin 2010

Reproduction interdite



25

3 ÉDITORIAL

10 INTERVIEW

« La sécurité juridique accessible à tous ».

Entretien avec Jean-François Sagaut,
président du III^e Congrès

12 EN BREF

Ouverture de la succession

22 • « Le deuil préserve le lien avec l'être aimé ».

Entretien avec Christophe Fauré, psychiatre

25 • Gérer les obsèques d'un proche

29 • Les cinq étapes d'une succession

35 • Le testament pour répartir ses biens

39 • Le mandat à effet posthume

Les droits de chacun

42 • Qui hérite si le défunt n'a rien prévu ?

44 • Retrouver la trace d'un héritier absent

46 • Décès au sein du couple : que dit la loi ?

50 • Usufruit, mode d'emploi

54 • Un mineur parmi les héritiers

58 • Succession internationale : les règles changent



42



50

Le soutien aux jeunes chercheurs un enjeu majeur pour Sidaction



Isabelle Clerc, 30 ans, a rejoint en 2012 les équipes de l'institut de Génétique Moléculaire de Montpellier. Elle apporte au quotidien sa contribution à la recherche sur le VIH.

Pourquoi avoir choisi cette voie professionnelle ?

Je suis née en 1981, j'ai donc été confrontée au fléau du VIH/sida depuis toute petite. J'ai vu des gens autour de moi atteints par le virus, j'ai perdu des proches, j'ai constaté l'exclusion des personnes qui étaient malades... Face à cela, depuis l'enfance, je suis animée par l'envie d'aider ces personnes et d'essayer de rendre leur vie plus agréable.

Quelle orientation donnez-vous à vos travaux de recherches ?

Mon défi est d'améliorer l'efficacité des traitements et donc la vie quotidienne des personnes vivant avec le VIH/sida. J'axe mes recherches sur la compréhension des mécanismes impliqués dans l'infection par le VIH.

De quelle façon Sidaction, vous a-t-elle soutenu dans votre parcours ?

J'ai fait une demande de financement à Sidaction afin de poursuivre mes travaux de recherches en laboratoire. Par bonheur, ma demande a été acceptée ! Sans ce financement rendu possible par la générosité des donateurs de Sidaction, je n'aurais pas pu me consacrer à la recherche sur le VIH.



« Sidaction est la seule association française de lutte contre le sida à financer la recherche.

En 2013, nous avons soutenu 97 projets dirigés vers la recherche et les soins pour un montant total de 3,6 millions d'euros. Sidaction finance aussi des associations de prévention et d'aide aux malades, en France et dans 26 pays à l'étranger.

Notre vocation : agir dans tous les domaines de la lutte contre le sida.

Vous pouvez, vous aussi, vous associer durablement à ce combat grâce à votre assurance-vie, votre legs ou votre donation.

Pour que la vie et l'amour reprennent leurs droits.

De tout cœur, merci. »

Line Renaud, Vice-présidente de Sidaction

Pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches, Carole Grillé-Lucas est à votre disposition. Elle pourra vous aider à chaque étape de votre décision. N'hésitez pas à la solliciter.

CONTACT LEGS ET DONATIONS :

Carole GRILLÉ-LUCAS

Par téléphone : 01 53 26 45 60 | **Par mail :** c.grille-lucas@sidaction.org

Sidaction : 228, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris - www.sidaction.org

Sidaction
ENSEMBLE CONTRE LE SIDA



74

Le partage

- 64 • Le partage, entre droit et psychologie. Points de vue croisés entre Sylvie Angel, psychiatre, et Etienne Mauduit, notaire
- 68 • L'heure des comptes
- 72 • La récupération des aides
- 74 • Les étapes du partage
- 77 • L'inventaire du mobilier
- 80 • Les dangers de l'inégalité
- 82 • Comprendre les clauses du partage
- 85 • Gérer un bien en indivision
- 88 • La vente aux enchères pour sortir de l'indivision

Renoncer à une succession

- 92 • La renonciation mérite réflexion
- 95 • Quand un héritier est représenté
- 98 • Le pacte successoral



77



95

Besoin de conseils sur...
votre famille,
votre logement,
votre expatriation, votre entreprise,
votre patrimoine,
votre commune...



Rendez-vous sur le site officiel des notaires de France
www.notaires.fr



Retrouvez également les notaires de France sur : [f](#) [t](#) [in](#) [g+](#) [You Tube](#)



106

Héritage et fiscalité

- 102 • Comprendre le prix de l'héritage
- 106 • Assurance-vie : le sort des capitaux au décès
- 110 • Payer les droits plus tard ou en plusieurs fois

Solidarité

- 116 • Donateur : posez-vous les bonnes questions
- 120 • « *Soutenir une noble cause sans pénaliser ses héritiers* ». Entretien avec Pierre Lemée, notaire
- 123 • Chacun est libre de disposer de sa quotité disponible
- 126 • Le don sur succession : mode d'emploi
- 128 • La donation temporaire d'usufruit

ANNONCES IMMOBILIÈRES P. 133



123



128

Ouverture de la succession

CHRISTOPHE FAURÉ, PSYCHIATRE

« Le deuil préserve le lien avec l'être aimé »

Quand l'autre s'en va, nous basculons dans une période de deuil. Les explications de Christophe Fauré, psychiatre spécialisé dans l'accompagnement des personnes touchées par cette expérience.

PROPOS RECUEILLIS PAR ARIANE BOONE

Qu'est-ce que le deuil ?

CHRISTOPHE FAURÉ : Le deuil est une expérience émotionnelle, psychique et spirituelle. Notre être est entièrement « mobilisé » par cette perte, et il nous faut plusieurs années pour accepter la réalité du décès et être prêt à accueillir ce que la vie a encore à nous offrir. C'est un cheminement personnel qui vise à intégrer, dans sa vie, la personne disparue, tout en menant le cours de son existence. Tout au long de ce processus, il faut réussir à passer d'une relation extérieure, objectivement réelle avec la personne aimée, à une relation intérieure, par-delà la mort et le chagrin. Le deuil porte l'authentique promesse de la préservation du lien avec la personne aimée.

Comment se déroule ce processus ?

C. F. : Il comprend quatre phases. Tout commence avec l'annonce du décès. Dans les premières heures, nous sommes choqués. Notre inconscient met en place un mécanisme de protection qui tend à « anesthésier » partiellement nos émotions. Plongés dans la peine, nous sommes dans une sorte de

fonctionnement automatique qui nous permet d'avertir des proches ou d'organiser des obsèques avec un étrange détachement.

Dans une deuxième phase, nous sommes à la fois impatients de sortir du chagrin et désireux de maintenir le lien avec le disparu. Nous nous laissons absorber par des photos, nous écoutons la voix aimée sur un répondeur...

La troisième phase a souvent une tonalité dépressive. Elle dure de un à trois ans en fonction du lien qui nous unissait au disparu et des circonstances du décès. Nous prenons douloureusement conscience de l'impossible retour et nous avons l'impression d'avoir plus de chagrin que dans les mois précédents.

Les années passent et des changements à peine perceptibles s'opèrent en nous. C'est la quatrième phase. Nous apprenons à reprendre une place dans le monde. Le lien avec la personne disparue s'est pacifié et nous savons qu'il sera toujours là, en nous. Nous ne sommes plus la même personne. Cette expérience nous a changé. Tout l'enjeu sera de se replier ou de s'engager dans une quête d'authenticité avec soi-même.

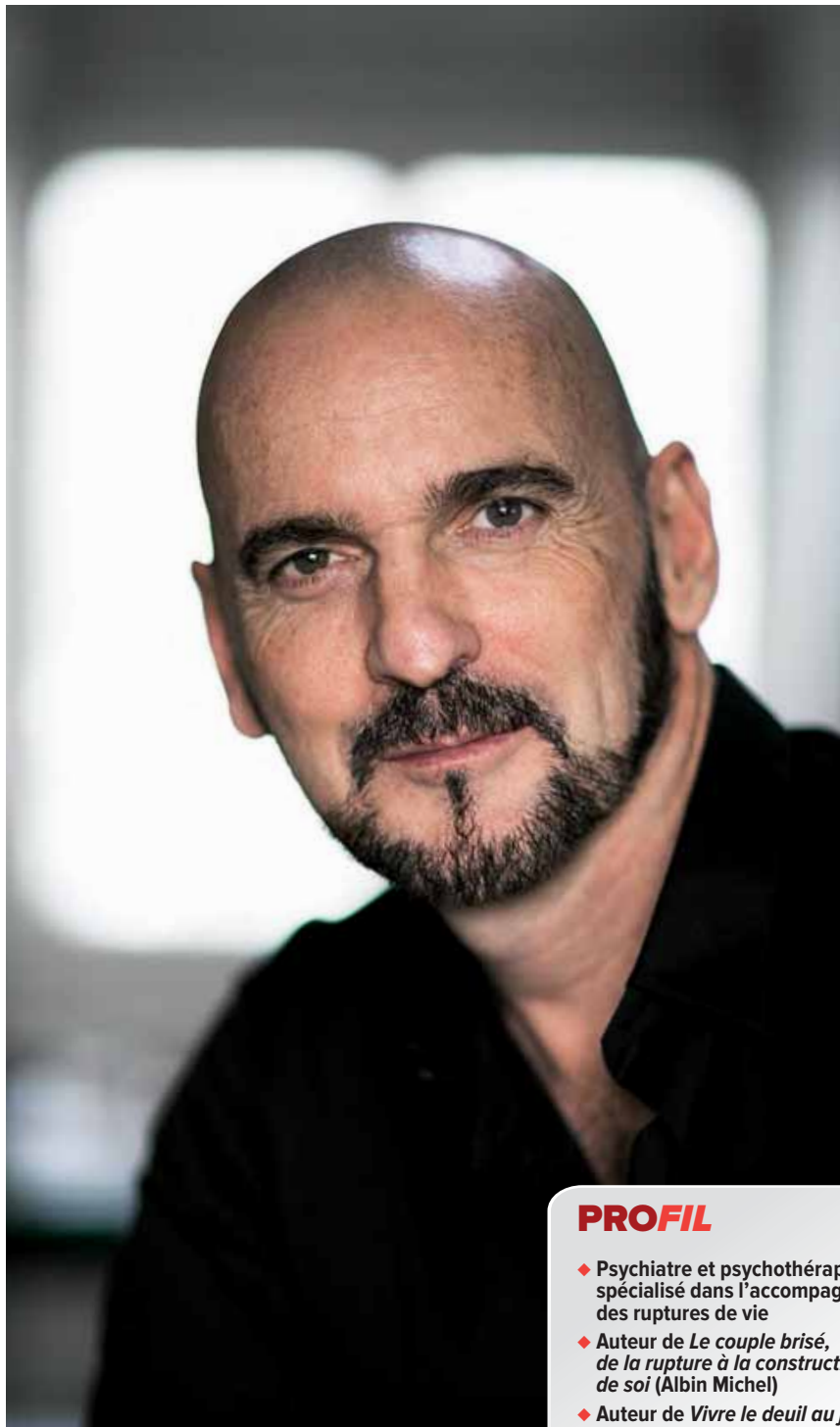
Est-ce une expérience exclusivement solitaire ?

C. F. : Oui, parce que la façon de vivre ce chemin est propre à soi, à sa singularité et à son vécu. Elle dépend aussi de la relation particulière que nous entretenions avec le défunt. Le vécu du deuil sera plus profond si les rapports étaient fusionnels, par exemple. Et puis, nous traversons aussi des cycles émotionnels qui nous sont propres. Nous pouvons aller mieux un jour et déprimer le lendemain. Nous n'avons pas les mêmes besoins au même moment.

Comment apaiser la souffrance ?

C. F. : Nous pouvons nous faire du bien en maintenant un lien avec la personne disparue. Entamer un dialogue intérieur, lui écrire, tenir un journal, ouvrir une page Facebook, aller sur sa tombe et lui parler. S'occuper d'elle est une façon de l'honorer. Chacun peut trouver le moyen de pacifier ces moments douloureux en accueillant la présence intérieure de l'être aimé. Il faut se rappeler que la cicatrisation du cœur a besoin de temps et de soins. Il faut se montrer doux et patient avec soi-même.

DR



« La cicatrisation du cœur a besoin de temps et de soins »

l'autre n'est plus ici. C'est comme ça, il faut faire avec.

L'idéal est, bien sûr, d'avoir pu tout se dire avant le dernier souffle. Je conseille de formuler les choses importantes sans attendre et de considérer qu'il n'est jamais trop tard même si la personne est inconsciente ou au seuil de la mort. Ceux qui ont pu parler de leur douleur, de leur regret, de leur amour, de leur admiration ou autre s'en sont trouvés apaisés.

Pourquoi des conflits peuvent surgir au moment de l'héritage et comment expliquer que certains restent plus attachés aux biens que d'autres?

C. F. : Tout dépend de la nature et de la qualité des liens existants. Et ce n'est pas nécessairement imputable aux parents. Beaucoup souhaitent que leurs enfants soient unis et puissent se soutenir après leur mort. Certains l'expriment, d'autres vont jusqu'à en obtenir la promesse.

Les biens sont symboliques. À travers eux se jouent aussi les histoires d'amour et de désamour des parents vis-à-vis de leurs enfants, du moins ce que ces derniers en ont ressenti. C'est un écho de la relation que nous avons eue avec le défunt. Si le lien était carencé, nous en voudrions plus pour chercher une réparation. Un enfant qui s'est senti délaissé peut, au moment du partage, s'attacher à l'équité de façon rigide pour rétablir l'équilibre.

Quelle serait la meilleure attitude à adopter dans ce genre de situation?

C. F. : Dans un monde merveilleux, les autres héritiers pourraient redonner un bien à celui qui a été lésé au cours de l'histoire familiale. Ce geste permettrait de reconnaître l'injustice et de soulager la blessure. ♦

PROFIL

- ♦ Psychiatre et psychothérapeute, spécialisé dans l'accompagnement des ruptures de vie
- ♦ Auteur de *Le couple brisé, de la rupture à la construction de soi* (Albin Michel)
- ♦ Auteur de *Vivre le deuil au jour le jour* (Albin Michel)

Et comment faire face lorsque le conjoint disparu assumait de nombreuses tâches que le survivant ne maîtrise pas?

C. F. : Cela peut être une situation très angoissante. Nous allons devoir exercer des rôles que nous n'avons jamais tenus. Il ne faut pas hésiter à se faire aider dans ces nouvelles tâches et se souvenir que tout changement suppose une adaptation, un temps d'apprentissage.

S'il reste des regrets ou de la colère...

C. F. : Il faut trouver un interlocuteur qui sache écouter, pas nécessairement rassurer. L'écoute suppose d'être attentif à l'autre, de l'aider à s'exprimer: « *parle-moi de tes regrets, parle-moi de ta colère...* »

À force de nommer les choses, nous finissons par les accepter et comprendre que nous tourmenter ne changera rien. Ces sentiments sont là mais